COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **BERARDINELLI**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Rue du Collège, N° : 13 Boîte :
Code postal : 4600 Commune : Visé
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0542.477.349

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 26-11-2013

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 09-07-2024

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

D'ADDAZIO Gabriel
Rue Bonne Espérance 8
4680 Oupeye
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-27 Fin de mandat : Administrateur

VAN LOOY Sandra
Rue Bonne Espérance 8
4680 Oupeye
BELGIQUE
Début de mandat : 2016-09-01 Fin de mandat : Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**188.627**	**16.027**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**2.373**	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**178.254**	**11.327**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	14.543	5.896
Mobilier et matériel roulant		24	81.825	1.079
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	81.886	4.352
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**8.000**	**4.700**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**144.899**	**287.729**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**12.990**	**12.785**
Stocks		30/36	12.990	12.785
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**47.339**	**34.818**
Créances commerciales		40	12.571	4.089
Autres créances		41	34.768	30.729
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**82.255**	**239.142**
Comptes de régularisation		490/1	**2.315**	**984**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**333.526**	**303.756**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**161.081**	**204.930**
Apport		10/11	**18.600**	**18.600**
Disponible		110		
Indisponible		111	18.600	18.600
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**1.860**	**1.860**
Réserves indisponibles		130/1	1.860	1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.860	1.860
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**140.621**	**184.470**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**172.445**	**98.826**
Dettes à plus d'un an		17	**89.238**	**5.093**
Dettes financières		170/4	89.238	5.093
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	84.593	
Autres emprunts		174/0	4.645	5.093
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**83.001**	**93.733**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	34.082	8.357
Dettes financières		43	144	17
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	144	17
Dettes commerciales		44	30.787	39.069
Fournisseurs		440/4	30.787	39.069
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	17.987	46.289
Impôts		450/3	3.950	25.863
Rémunérations et charges sociales		454/9	14.037	20.426
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	**206**	
TOTAL DU PASSIF		10/49	**333.526**	**303.756**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	65.059	97.681
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	17.375	
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	65.529	80.649
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	27.146	3.587
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	6.821	2.112
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**-34.438**	**11.332**
Produits financiers		75/76B	**9**	**31**
Produits financiers récurrents		75	9	31
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**9.122**	**1.948**
Charges financières récurrentes		65	9.122	1.948
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**-43.550**	**9.416**
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	**299**	**2.936**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**-43.849**	**6.480**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**-43.849**	**6.480**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**140.621**	**184.470**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-43.849	6.480
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	184.470	177.990
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**140.621**	**184.470**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	**2.000**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	2.728	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**4.728**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	**2.000**
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	355	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**2.355**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**2.373**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXX**	**99.013**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	199.344	
Cessions et désaffectations		8179	5.625	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**292.732**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXX**	**87.687**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	26.791	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**114.478**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**178.254**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXXX**	**4.700**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	3.300	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**8.000**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**8.000**	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	149.318
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

Dont les engagements importants envers les entreprises liées ou associées

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS

	Codes	Exercice
MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE SURVEILLANCE		
Créances sur les personnes précitées	9500	**6.600**
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Taux d'intérêts 5.43 %, durée indéterminée		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES GENERALES D'EVALUATION

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans le code des sociétés et dans son arrêté royal d'exécution, dont il est superflu de reproduire ici le texte.
Pour les matières que la loi règle supplétivement et dans les cas où elle laisse le choix à l'entreprise, le conseil d'administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse des mandataires.
Dans la mesure où les mandataires jugent que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne présentent pas une importance suffisante à nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale dans le livre des inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

ACTIF

1.1.Frais d'établissement et frais de restructuration

Les frais suivants sont portés à l'actif :

-Frais d'augmentation de capital
-Frais de restructuration.

Ces frais sont amortis au taux annuel de 100 %.

1.2.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.
Les taux d'amortissements pratiqués sont de 10 à 33.33 %, au prorata temporis.

1.3.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire, au prorata temporis, aux taux fiscalement admis, sur base de la durée de vie probable, soit:

1.Terrains et constructions : de   3 % à 10 %

2.Installations, machines et outillage : de 10 % à 33.33 %

3.Mobilier et matériel roulant : de 10 % à 33.33 %

4.Location-financement :de 10 % à 20 %

5.Autres immobilisations corporellesde 3% à 33,33 %

Les immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle-même sont valorisées à leur coût de revient. Celui-ci s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables à ces actifs (y inclus le coût de la main d'œuvre).

1.4.Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires, et compte tenu des montants restant éventuellement à libérer et corrections de valeurs y afférentes.

Les montants non appelés sur participations et sur actions et parts sont mentionnés distinctement dans l'annexe.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre est effectuée de façon à refléter, de manière aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre. Elle peut être basée sur l'un ou l'autre des critères traditionnellement utilisés pour de telles appréciations ou bien sur la moyenne, pondérée de manière appropriée, de plusieurs d'entre eux. La méthode d'évaluation retenue pour un titre, est employée systématiquement d'exercice à exercice, sauf si l'évolution des circonstances conduit à retenir une autre méthode. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait paraître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement de réduction de valeur.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5.Stocks et commandes en cours d'exécution

1.5.1.Stocks

1.5.1.1.Valorisation

Les marchandises (stock magasin) sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Les mouvements sont enregistrés suivant la méthode d'individualisation du prix de chaque élément ou à la valeur de marché si elle est inférieure.

1.5.1.2.Réductions de valeur

Pour les approvisionnements, matières consommables, fournitures et les marchandises, des réductions de valeur sont actées lorsque la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition définis ci-dessus.
De plus les stocks en magasin (marchandises) font l'objet de réduction de valeur pour tenir compte de la vétusté de certains de ceux-ci. Les coefficients d'abattement appliqués varient suivant la nature du bien concerné.

1.6.Créances à plus d'un an et créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les règles d'évaluation en devises leur sont applicables.

1.7.Placements de trésorerie - valeurs disponibles

Les placements de trésorerie sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires inclus.

Si leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure à leur valeur comptable, ils font l'objet de réduction de valeur.

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale. .

Les règles d'évaluation en devises sont applicables à ces deux rubriques.

1.8.Comptes de régularisation

Les charges, exposées pendant l'exercice, imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont inscrites dans les comptes de régularisation (charges à reporter) à concurrence de la quote-part relative à l'exercice ultérieur.

Les revenus ou fractions de revenus, dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause (produits acquis).

PASSIF

1.9.Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et/ou des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

1.10.Dettes à plus d'un an et dettes échéant dans l'année

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les règles d'évaluation en devises leur sont applicables.

1.11.Comptes de régularisation

Les charges qui seront enregistrés au cours d'un exercice ultérieur mais dont une fraction de celles-ci est imputable à l'exercice, sont inscrites dans les comptes de régularisation (charges à imputer) à concurrence de la quote-part relative à l'exercice.

Les produits, encaissés pendant l'exercice, relatifs en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont inscrits dans les comptes de régularisation (produits à reporter) à concurrence de la quote-part relative à l'exercice ultérieur.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 201 - 302

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	0,6	2,6	2,3	1,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	828	1.882	2.710	3.181
Frais de personnel	102			65.529	80.649

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		1	0,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111		1	0,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,8
de niveau primaire	1210		1	0,8
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		1	0,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	7	4,5
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	3	7	6,2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	